

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 29 septembre 2000 modifiant l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports

NOR : *EQUT0010179A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 28 juillet 1992 modifié relatif aux conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports, et notamment son article 4-1 ;

Vu l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports ;

Sur la proposition du directeur du personnel et des services,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 août 1992 modifié portant nomination des présidents des conseils de perfectionnement auprès des centres interrégionaux de formation professionnelle du ministère de l'équipement, du logement et des transports est modifié ainsi qu'il suit : « à Nancy, M. Durand (Jean-Louis), IGPC ; » est remplacé par : « à Nancy, M. Defoug (Henri), IGPC ; ».

Article 2

Le directeur du personnel et des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur du personnel
et des services,*
P. Chantereau